

**PROCES VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017**

Le Député-Maire ouvre la séance à 18h20.

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, ROUX, Adjoints

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, FEVRE, JONDOT-PAYMAL, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. VUITTENEZ

Ont donné pouvoir : M. CANCEL à M. CHAMPION  
Mme MONNOT à M. GLOAGUEN  
Mme VIAL à M. VUITTENEZ  
M. TRIFFAULT-MOREAU à Mme DIERICKX  
M. BOUILLET à Mme JONDOT-PAYMAL

*Avant son arrivée en séance :*

M. FAIVRE à Mme RAKIC

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Député-Maire annonce les prochaines réunions, ainsi que le départ de Melle Anne-Laure BOLOT responsable du service juridique et affaires générales, qui va rejoindre, par voie de détachement les services du Rectorat. Il laisse la parole à Jean-Benoit VUITTENEZ, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Député-Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

**RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**  
(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Député-Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

**Rapport 2 – RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC L'OFFICE DE TOURISME BEAUNE ET PAYS BEAUNOIS-PARTENARIAT AVEC LES MUSEES MUNICIPAUX**  
(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les modalités du partenariat avec l'Office de Tourisme BEAUNE et Pays Beaunois concernant la promotion touristique des musées municipaux pour l'année 2017,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

### **Rapport 3 – TRANSFERT DE PROPRIETE DES DEPOTS D'ETAT AUX MUSEES DE BEAUNE**

*(rapporteur : Mme CAILLAUD)*

Mme. CAILLAUD aimerait que la proposition soit étendue à l'ensemble des biens en dépôt au Musée du Vin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le transfert de propriété de l'Etat à la Ville, du pressoir à grand-point dit d'Hurigny, D.46.3.1, exposé dans la Cuvrie du Musée du Vin,
- autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

### **RAPPORT 4 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 AVEC LE LYCEE CLOS MAIRE**

*(rapporteur : Mme CAILLAUD)*

Mme. CAILLAUD se félicite des précieux partenariats développés avec les élèves du BTS Tourisme du Lycée Clos-Maire. Elle précise qu'en effet les étudiants mis à disposition sont appelés à participer à plusieurs événements culturels de la Ville sous la direction des services municipaux. Elle remercie Mme BRAVARD pour ses actions auprès du Lycée dans ce cadre.

Le Député-Maire en profite pour rappeler que les étudiants du Lycée Marey sont également une force vive qu'il ne faut pas hésiter à solliciter. Mme CAILLAUD confirme qu'ils sont également régulièrement invités à participer aux événements programmés ou soutenus par la Ville de BEAUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place d'une convention de partenariat ayant pour objet de fixer un cadre relatif à la participation des étudiants du Lycée Clos-Maire à l'organisation de grands événements de la Ville de BEAUNE, en particulier pour 2017 au :
  - Festival International du Film Policier du 29 mars au 2 avril 2017 pour le compte de la SPL BEAUNE Congrès et en partenariat avec la Ville,
  - Journées Européennes du Patrimoine, les 16 et 17 septembre 2017,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

### **RAPPORT 5 – CREATION D'UN NOUVEAU TARIF D'AQUABIKE – STADE NAUTIQUE**

*(rapporteur : M. VUITTENEZ)*

M. VUITTENEZ félicite cette nouvelle proposition d'activité à la piscine municipale, dont les tarifs sont très compétitifs au regard de ceux pratiqués dans les autres villes. Il rappelle que l'achat de vélos « Aqua bike » a été voté au BP lors du dernier Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la création de nouveaux tarifs afin d'organiser les séances d'Aquabiking, qui seront intégrées à la régie du Stade Nautique,
- fixe ainsi les tarifs :
  - 1 séance 30 minutes ..... 8 €
  - Carte de 5 séances ..... 40 €
  - Carte de 10 séances ..... 75 €

**RAPPORT 6 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES**  
(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le renouvellement de la convention avec l'Association BEAUNE Aventure, pour l'organisation d'activités de randonnées,
- approuve la mise à disposition d'agents municipaux en qualité d'intervenants pédagogiques qualifiés,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

**RAPPORT 7 – ORGANISATION PAR DES ASSOCIATIONS DE MANIFESTATIONS LUCRATIVES DANS DES LOCAUX OU DANS DES ESPACES MUNICIPAUX**  
(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication du bilan présenté.

***Arrivée de M. FAIVRE (18h55)***

**RAPPORT 8 – SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - REPARTITION DES SUBVENTIONS**  
(rapporteurs : Mmes CAILLAUD, RAKIC, MM. GLOAGUEN, BOLZE, ROUX, VUITTENEZ)

Le Député-Maire remercie M. GLOAGUEN pour son investissement auprès des associations mais également la qualité d'analyse des dossiers proposés.

Il réaffirme l'engagement de la Ville aux côtés des associations à travers le maintien du niveau de l'enveloppe financière allouée. Il se félicite de la richesse du tissu associatif de BEAUNE, alors que l'on constate que l'engagement bénévole se fait de plus en plus rare.

Le Député-Maire insiste enfin, dans le contexte budgétaire qui est le nôtre et dans le cadre d'un effort partagé, sur son très vif souhait de voir « la logique de guichet » laisser la place à une logique de projet.

Il laisse le soin à M. GLOAGUEN et aux Adjointes concernés de présenter leurs propositions.

M. GLOAGUEN souhaite préalablement remercier le travail de ses collègues en charge des sports, des loisirs, du secteur social, de la culture et des affaires scolaires notamment.

Il fait ensuite un bref rappel des critères retenus pour l'analyse des dossiers de subventions :

- nombre de membres,
- activités des associations,
- logique de projet.

De plus les relations entretenues au long cours avec toutes les associations beaunoises permettent de bien appréhender les besoins de chacune. BEAUNE compte plus de 360 associations, ce qui représente 12000 personnes et une extrême diversité d'activités, de projets, qu'ils soient culturels, sportifs, sociaux. Ceci est le reflet d'une bonne santé de la vie associative de la ville.

M. GLOAGUEN rappelle que BEAUNE fait partie des rares collectivités à maintenir son enveloppe et ce, malgré la baisse des dotations de l'Etat.

M. GLOAGUEN conclut enfin son propos introductif en remerciant certaines associations qui font le geste citoyen de ne pas demander de subventions, avant de laisser la parole à Mme CAILLAUD.

Mme CAILLAUD fait le point sur le secteur culturel et précise les priorités qui ont été définies.

- L'Accordéon Club Beaunois, qui ambitionne d'organiser un très bel évènement au Théâtre. Cette association avait quelques difficultés et s'est très bien redressée grâce à sa détermination, il est donc important de les accompagner dans leurs actions.

- Cirkoum bénéficiera aussi d'une petite aide pour l'acquisition de matériel, afin qu'elle intervienne dans les écoles. C'est la seule troupe circassienne ayant son siège à Beaune.

- Méli-Mélodie pour soutenir leurs actions de terrains.

- L'Ivresse des Beaux Vers, pour l'achat d'un pupitre éclairé.

M. THOMAS fait une remarque générale sur la répartition des subventions :

- 56% pour la vie sportive,
- 24% pour la culture,
- 20% pour le restant.

Il se félicite de constater que les dossiers présentés sont mieux renseignés que les années précédentes, avec des actions florissantes et pense par conséquent, que ces associations mériteraient encore plus d'aide. Il insiste plus particulièrement sur le club d'accordéon, Méli Mélodie et cirkoum.

Le Député-Maire explique à cet égard que l'enveloppe étant la même, si l'on octroie plus d'aide à certains, cela engendrerait mécaniquement une baisse pour d'autres.

Mme CAILLAUD ajoute que les associations sont également aidées sur le plan matériel, logistique ou encore au travers de la mise à disposition de lieux à des prix très faibles comme le théâtre.

M. GLOAGUEN poursuit avec le secteur Loisirs qui connaît peu de changements.

Mme JONDOT-PAYMAL juge surprenant de donner une subvention aux Primevères, pensant que ce n'est pas du ressort de la ville.

M. ROUX aborde le secteur des associations patriotiques qui se porte bien, avec notamment un projet intéressant de restructuration des locaux de l'association des retraités de la

Marine, dont le but est d'étoffer les échanges avec le Monge, bâtiment militaire dont la ville est Marraïne.

Mme RAKIC intervient concernant les écoles et détaille en quelques mots les dossiers les plus caractéristiques du secteur.

Ainsi l'école maternelle des Echaliers porte des projets ambitieux et ce depuis plusieurs années. L'école élémentaire St Exupéry va quant à elle faire l'acquisition de tables numériques en lien avec un club service, tandis que l'école maternelle ambitionne de développer un parcours en art visuel. L'école Bretonnière poursuit pour sa part un projet artistique très intéressant, mais Mme RAKIC attire néanmoins l'attention du Conseil sur la trésorerie très élevée de sa coopérative qui lui permet de financer des projets sur plusieurs années.

M. THOMAS s'interrogeant sur l'école de Gigny, Mme RAKIC précise que cette école cultive une belle tradition d'autofinancement, leur budget étant excédentaire.

Mme JONDOT-PAYMAL suggère de soutenir des opérations de méditation en lien avec des associations spécialisées et aimerait savoir s'il existe des réflexions de cette nature dans les établissements scolaires de BEAUNE.

M. BOLZE prend la parole pour le secteur social qui est en forte hausse cette année. Ce sont près de 50 000€ qui vont être alloués.

Il poursuit en détaillant quelques attributions spécifiques. Il insiste notamment sur la légère augmentation accordée à l'Association Potes en Ciel qui offre des moments de rêves aux enfants en difficulté. Cette année les pilotes proposent une manifestation exceptionnelle : participer à un tour de France aérien.

M. THOMAS insiste sur le cas de plusieurs associations, comme ETAP, la Croix d'Or, la FNATH qui disposent d'une antenne à BEAUNE et n'ont rien reçu cette année.

Le Député-Maire et M. BOLZE expliquent que ces associations mènent des actions dont la compétence relève de l'Etat.

M. VUITTENEZ confirme que le secteur sportif se porte bien, avec 6000 adhérents recensés pour 60 clubs dont 43 sont subventionnés, plus d'1 million d'euros d'avantages en nature tant Ville de Beaune que la Communauté d'Agglomération et 30% de la population beaunoise licenciée.

Il revient ensuite sur certains clubs subventionnés.

Ainsi l'AS Beaune veut développer le sport féminin et créer un CFA du Sport au Château de VIGNOLES. L'association sportive de l'Erea va quant à elle bénéficier de 400 € d'aide pour l'achat de VTT afin de créer une section nature. Le club de Volley a joué le jeu en participant à la vie locale, ce qui justifie un coup de pouce. Le BOB fêtera pour sa part, ses 30 ans.

Le Club Sportif beaunois peut se prévaloir de très bons résultats, quant à OK ROLLER, il développe aussi une section féminine, représentant la Bourgogne pour la première fois.

Mais au-delà des subventions, M. VUITTENEZ rappelle que les clubs sportifs sont également soutenus sur le plan matériel. Ainsi le club de Handball prévoit la réfection des sols de son terrain, le club BMX va prendre en charge la rénovation de la piste, tandis que la Ville financera de son côté l'éclairage à hauteur de 7 000 €. La pétanque sera soutenue avec l'aménagement d'un nouveau terrain et le Tennis club avec la couverture d'un terrain.

Mme JONDOT-PAYMAL se félicitant que ses questions aient trouvé réponses, précise que son groupe votera les subventions telles que présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- décide la répartition suivante des subventions entre les différents secteurs :

■ Culture.....	165 700 €
■ UNESCO.....	30 000 €
■ Loisirs .....	14 400 €
■ Patriotique .....	6 060 €
■ Enseignement .....	10 727 €
■ Social .....	48 200 €
■ Sport.....	360 590 €

Le détail des répartitions par secteur figure en annexe à la délibération.

- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir avec les Présidents des Associations concernées.

### **RAPPORT 9 – 3EME EDITION DU PRINTEMPS DES BLANCHES FLEURS**

*(rapporteur : Mme MERVILLE)*

Mme Merville expose le thème de cette 3<sup>ème</sup> édition : La « BD traverse le temps ». Cette manifestation qui connaît un vif succès, est organisée en avril dans le quartier des Blanches-Fleurs. La fête sera animée par de nombreuses associations. Les services municipaux et communautaires seront également très présents, comme la Bibliothèque, les Espaces, le Périscolaire. Le BTS industries graphiques du Lycée Marey composera l’affiche et le FAB LAB tiendra une animation avec une imprimante 3D. Le lycée Clos Maire présentera quant à lui ses talents sur scène.

Le Député-Maire se félicite de cette manifestation qui se finance complètement grâce à des partenariats privés, qu’il remercie d’ailleurs chaleureusement. Cela permet depuis trois ans de redonner à ce quartier une belle fête pour la jeunesse, juste au pied des immeubles.

- approuve le dispositif proposé pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du Printemps des Blanches Fleurs qui se déroulera le 8 avril 2017,
- décide d'accorder la gratuité de l'occupation du domaine public pour l'ensemble des animations proposées,
- autorise le Maire à signer les conventions ou contrats à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

### **RAPPORT 10 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT DE LA MEDIATION ENTRE LA VILLE DE BEAUNE ET LES BAILLEURS SOCIAUX**

*(rapporteur : M. ROUX)*

M. ROUX félicite les médiateurs qui travaillent au quotidien sur le terrain. Cela représente quelques 150 interventions. Les thématiques d’intervention sont : le suivi social, les squats, les conflits de voisinage, les dégradations, le stationnement, les vols aux personnes, les nuisances sonores, l’hygiène. Il y a aussi dans ces actions, 38 interventions pour trouver du travail à des jeunes en difficulté, en relation avec des chefs d’entreprises, hôtels, restaurants...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- décide de renouveler la convention de partenariat du dispositif de médiation entre la Ville et les trois bailleurs sociaux présents sur le territoire de BEAUNE, à savoir ORVITIS, SCIC Habitat Bourgogne et Champagne et VILLO, suivant les conditions et modalités récapitulées dans ce document contractuel,

- note que cette convention de cofinancement porte sur une nouvelle période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec une échéance au 31 décembre 2019,
- autorise le Maire à signer la convention multipartite à intervenir.

**RAPPORT 11 – ORGANISATION DES SERVICES**  
(rapporteur : Mme RAKIC)

Mme RAKIC explique que les transformations de certains postes sont rendues nécessaires pour ajuster les moyens aux besoins, ou suite à des recrutements. La baisse des effectifs est essentiellement liée à des transferts de compétences vers l'agglomération, ou de services dans le cadre du schéma de mutualisation, et de remplacer les départs en retraite.

M. THOMAS émet le souhait d'avoir plus d'informations complémentaires sur les transferts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne acte au Maire de la communication :
  - du tableau des effectifs des agents municipaux par filière et par grade arrêté au 31 décembre 2016,
  - de l'état des effectifs pourvus par catégories,
- décide de transformer les postes suivants :
  - un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe en poste de Technicien,
  - un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - un poste de Technicien en poste de Rédacteur,
  - un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe,
  - un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

**RAPPORT 12 – UNION DU COMMERCE BEAUNOIS – DEBALLAGES D'HIVER ET D'ETE 2017– DEMANDE D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC**  
(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'occupation gracieuse du domaine public pour les manifestations organisées par l'Union du Commerce Beaunois dans les rues du centre-ville et sous les halles aux dates suivantes :

- le Déballage d'hiver le 12 février,
- le Déballage d'été les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet.

**RAPPORT 13 – PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER 2015-2029 - MODIFICATION DU PROGRAMME DE PLANTATION 2016**

*(rapporteur : Mme BELISSANT-REYDET)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du programme de plantations visant au reboisement et impliquant un changement de variétés des espèces d'arbres sur les parcelles 7p2 et 9p1 sises à la Montagne de BEAUNE.

**RAPPORT 14 – RENOUELEMENT DU FERMAGE AU PROFIT DE LA SCEA VAUDELIN**

*(rapporteur : M. BECQUET)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler le fermage au profit de la SCEA VAUDELIN de la parcelle communale DX n° 92 sise au lieudit « Les Lavières », dans les mêmes conditions, à savoir :
  - durée : 9 années,
  - fermage actualisé annuellement à la parution de l'arrêté préfectoral ad-hoc,
  - montant du loyer 2016 déterminé à 138,50 €,
  - frais inhérents à l'authentification du renouvellement à charge du preneur.
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

**RAPPORT 15 – RENOUELEMENT DE BAIL AU PROFIT DE LA SOCIETE DE CHASSE DE BEAUNE**

*(rapporteur : M. BECQUET)*

Le Député-Maire précise qu'il sera intraitable vis-à-vis du comportement des chasseurs qui ne respectent pas les limites de chasse. La sécurité doit être absolument observée tant pour les habitants que pour les promeneurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler le bail au profit de la Société de Chasse de BEAUNE pour un droit de chasse sur les terrains communaux situés sur son territoire, avec un périmètre de sécurité à l'intérieur duquel ce droit est interdit comprenant notamment le parcours de santé, l'emprise du tir à l'arc et du Club des Chiens de Défense,
- prend note que cette interdiction intervient également à moins de 200 m de toute habitation,
- décide qu'elle pourrait être portée à 250 m par arrêté municipal circonstancié et dûment justifié par des circonstances locales visant notamment à assurer la sécurité et la tranquillité publiques,
- note que ce renouvellement est accordé pour 9 ans, avec un loyer payable le 30 décembre de chaque année et révisable tous les ans dans les mêmes proportions que le coût du permis de chasse, étant précisé que pour la saison 2016-2017, ce dernier est fixé à 273,52 €.

**RAPPORT 16 – LOI ALUR - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A L'INTERCOMMUNALITE**

*(rapporteur : M. BECQUET)*

M. BECQUET expose le fait que l'adoption d'un PLUI à BEAUNE n'est pas nécessaire, car la Ville dispose déjà d'un schéma de cohérence territoriale : Le SCOT de BEAUNE-NUITS SAINT GEORGES.

Le Député-Maire ajoute que pour les petites communes cela conduirait à une perte de leur pouvoir de décision sur leur territoire. Enfin il s'inquiète de l'augmentation des charges qu'une telle compétence ne manquerait pas d'induire sur les finances de la Communauté



d'Agglomération, qui s'est déjà vue transférer récemment la compétence urbanisme, autrefois dévolue à l'Etat.

M. THOMAS est favorable à ce moratoire de 3 ans, mais estime qu'il doit être mis à profit pour réfléchir à une meilleure coordination des politiques publiques en matière d'habitat, d'économie d'énergie ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme,
- autorise le Maire à transmettre à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, la présente décision d'opposition afin que le Conseil Communautaire puisse en prendre acte.

**RAPPORT 17 – MODIFICATION DE L'ARRETE REGLEMENTANT L'OCCUPATION ET LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC**

*(rapporteur : M. BECQUET)*

Le Député-Maire estime que c'est un beau dossier, car il n'est pas normal que l'on fasse des tranchées, qui abiment nos chaussées. Il est normal d'exiger une remise en état de qualité. De même, il demande un délai de 3 ans pour l'engagement de nouveaux travaux sur les chaussées venant d'être rénovées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les modifications proposées de l'arrêté réglementant l'occupation et la réalisation des travaux sur le domaine public,
- autorise le Maire à signer l'arrêté modificatif.

**RAPPORT 18 – DECISION MODIFICATIVE – MOIS DE JANVIER 2017**

*(rapporteur : M. CHAMPION)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

**RAPPORT 19 – DEFINITION DU NOUVEAU PERIMETRE COMMUNAUTAIRE - ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

*(rapporteur : M. SUGUENOT)*

Suite à l'extension du périmètre communautaire qui accueille la commune de CHANGE au 1er janvier 2017, l'arrêté inter préfectoral du 21 décembre 2016, portant détermination du nombre et du mode de répartition des conseillers communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud, implique de revoir la composition du Conseil Communautaire, instance délibérante de la Communauté d'Agglomération.

Il est donc procédé à l'élection des représentants de la Ville au sein du Conseil Communautaire de l'EPCI

Le Conseil Municipal,

⇒ note que trois listes sont présentées :

- 1 liste « BEAUNE Passion »
- 1 liste « BEAUNE en Marche »

- 1 liste « Ensemble, l'Alternative »

⇒ désigne MM. VUITTENEZ et FAIVRE, comme scrutateurs,

⇒ après avoir recouru au scrutin secret, prend acte des résultats donnés par le Maire :

↳ Nombre de votants.....	35
↳ Bulletins blancs ou nuls .....	0
↳ Suffrages exprimés .....	35

Ont obtenus :

➤ Liste « BEAUNE Passion » .....	32 voix
➤ Liste « BEAUNE en Marche » .....	2 voix
➤ Liste « Ensemble, l'Alternative » .....	1 voix

⇒ prend note que les élus désignés pour représenter la Ville au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud sont les suivants :

- M. Alain SUGUENOT
- Mme Anne CAILLAUD
- M. Jean-Luc BECQUET
- Mme Marie-Laure RAKIC
- M. Pierre BOLZE
- Mme Virginie LEVIEL
- Mme Marie-Odile LABEAUNE
- M. Frédéric CANCEL
- Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS
- M. Jean-Benoit VUITTENEZ
- Mme Marie-France BRAVARD
- M. Jean-François CHAMPION
- Mme Nadine BELISSANT-REYDET
- M. Xavier COSTE
- Mme Carla VIAL
- M. Fabrice JACQUET
- Mme Ariane DIERICKX
- M. Philippe ROUX
- Mme Isabelle BIANCHI
- M. Stéphane DAHLEN
- Mme Justine MONNOT
- M. Philippe FALCE
- Mme Marie-Laurence MERVILLE
- M. Thibaut GLOAGUEN
- Mme Virginie LONGIN
- M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU
- Mme Carole CHATEAU
- M. Alexis FAIVRE
- Mme Danièle JONDOT-PAYMAL
- M. Raphaël BOUILLET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h20.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**ALEXIS FAIVRE**